



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-167

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / SAP/DAJAD/UAJ

75-2021-04-15-00005 - Décision n° DRIEAT-IDF-2021-0006 du 15 avril 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (4 pages)

Page 3

Université Paris Saclay / Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-04-13-00007 - Arrêté de délégation de signature APHP Université Paris Saclay n°2021-03-30 (12 pages)

Page 8

75-2021-04-13-00006 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics N°2021-04-13 (5 pages)

Page 21

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2021-04-15-00005

Décision n° DRIEAT-IDF-2021-0006 du 15 avril
2021 portant subdélégation de signature aux
agents de la direction régionale et
interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports
d'Île-de-France

**Décision n° DRIEAT-IDF-2021-0006
portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale et
interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Vu le code de l'environnement ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R*. 122-39 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 24 et 77 ;
Vu le décret modifié n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;
Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France, notamment son article 11 ;
Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;
Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2021 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-29-00020 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
Vu la décision n° DRIEAT-IDF-2021-0005 du 1^{er} avril 2021 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
Vu l'arrêté n° 2021-00314 du 14 avril 2021 du préfet de police portant délégation de signature à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment son article 5 ;

Décide

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, tous actes, arrêtés et décisions prévus aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2021-00314 du 14 avril 2021 susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté, à :

- Mme Sophie MARMOUGET, administratrice civile générale, directrice régionale et

- interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens
- Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge de l'eau et du développement durable ;
- M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Paul WEICK, administrateur civil hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Guillaume MANGIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Sofiène BOUIFFROR, administrateur civil, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Pascal HERITIER, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, adjoint de la directrice régionale et interdépartementale, chargé du pilotage des services.

Article 2

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux contrôles des véhicules automobiles et relevant des rubriques A 1 à A 4 de l'article 2 de l'arrêté n° 2021-00314 du 14 avril 2021 susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté à :

- Mme Odile SÉGUIN, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Yves SCHOEFFNER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département homologation et surveillance des véhicules du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Jean-Luc PERCEVAL, technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines, chargé de mission véhicule du département homologation et surveillance des véhicules du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Laurent CONDOMINES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
- M. Olivier ASTIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, directeur adjoint de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
- M. Alaoudine MAYOUFI, ingénieur de l'industrie et des mines , chef du pôle véhicules infra-régional Nord de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, et son adjointe Mme Dominique GEORGE, technicienne supérieure en chef de l'économie et de l'industrie ;
- M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État et M. Jean-Marie CHABANE, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission dans les administrations relevant des ministres chargés de l'économie de l'industrie, de l'emploi du budget et des comptes publics, directeurs-adjoints de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Stéphanie HUGON, ingénieure de l'industrie et des mines, cheffe du pôle véhicules infra-régional Sud de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Frédéric SEIGLE, ingénieur de l'industrie et des mines, responsable du pôle véhicules infra-régional Ouest de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et son adjoint M. François RENAULT, technicien supérieur en chef de l'économie et l'industrie.

Article 3

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux équipements sous pression et relevant de la rubrique B 1 de l'article 2 de l'arrêté n° 2021-00314 du 14 avril 2021 susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 de l'arrêté précité à :

- M. Alexandre LEONARDI, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques, et son adjoint M. Félix BOILEVE, ingénieur des mines, chef du département risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint à la cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, responsable du pôle équipements sous pression - réforme anti-endommagement Centre.

Article 4

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement et relevant des rubriques C 1 à C 3 de l'article 2 de l'arrêté n° 2021-00314 du 14 avril 2021 susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 de l'arrêté précité à :

- M. Alexandre LEONARDI, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques, et son adjoint M. Félix BOILEVE, ingénieur des mines, chef du département risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef du département risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint à la cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels du service prévention des risques ;
- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, responsable du pôle équipements sous pression - réforme anti-endommagement Centre.

Article 5

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la chasse et relevant de l'article 3 de l'arrêté n° 2021-00314 du 14 avril 2021 susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté à :

- Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage, et son adjoint M. Robert SCHOEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département faune et flore sauvages, service nature et paysage et son adjointe Mme Fuchsia DESMAZIERES, attachée d'administration de l'État.

Article 6

L'arrêté n° 2021 - DRIEE-IdF – 005 du 7 janvier 2021 portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 7

La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 15 avril 2021

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY

Université Paris Saclay

75-2021-04-13-00007

Arrêté de délégation de signature APHP
Université Paris Saclay n°2021-03-30

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature APHP Université Paris Saclay n°2021-03-30

Le Directeur du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 4 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires.

Vu l'arrêté directeur n°75-2019-03-08-010 du 17 juillet 2019 modifiant l'arrêté n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2021

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 modifié, paragraphes A, B, C, E, F, G, H, I, J, K, à :

- Jean-Bernard CASTET, Directeur général adjoint du GHU
- Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU

1.2 DIRECTION DE SITE :

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 Site Antoine Bécère

Frédéric LE ROY, Directeur du site Antoine Bécère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Frédéric LE ROY, Directeur du site Antoine Bécère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Frédéric Le Roy a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Bécère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- Christine AUFRERE, Directrice des soins du site de Bécère
- Thibault ROBERT, Directeur-adjoint chargé de la politique médicale,

1.2.2 Site Bicêtre

Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- Thibault ROBERT, Directeur-adjoint chargé de la politique médicale,
- Julie BARROIS, adjointe au Directeur chargé de la politique médicale,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Remi CASALIS, Adjoint à la directrice chargée des finances,
- Roxanne PINNA, Directrice des soins
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital
- Gaïa GANS, Directrice d'hôpital

1.2.3 Site Paul Brousse

Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006

En cas d'empêchement de Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Thibault ROBERT, Directeur- adjoint chargé de la politique médicale,
- Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance
- Khadidja KARADENIZ, Directrice des soins du site de Paul Brousse
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- Aldric EVAÏN, Directeur adjoint, adjoint la Directrice des ressources humaines

1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini

Christine CAMPAGNAC Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Christine CAMPAGNAC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré
- Béryl GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle
- Christine BARGIELA, Directrice des soins du site de Sainte Périne
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat

1.2.5 Site de Berck

Yann TANGUY, Directeur du site de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Yann TANGUY, Directeur du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Yann TANGUY a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site de Berck, à :

- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2°, J 1° à 2° ;
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2° et 3°, J 1° à 2°

1.2.6 Site de Raymond Poincaré

Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice de Raymond Poincaré:

- Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré
- Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré

1.2.7 Site d'Ambroise Paré

Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Lise CHARMET-DELAOUTRE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site d'Ambroise Paré, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines
- Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale chargée des soins et des activités paramédicales,
- Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins d'Ambroise Paré

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F3°, G4, G6°, H2 et H3,
- Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G28
- Julie BARROIS, Adjointe au Directeur de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G28

- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G4, G5, G6, G28, F8
- Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale chargée des soins et des activités paramédicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K
- Béryl GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F1, H3 et I
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
- N, Ingénieur général, Directeur adjoint chargé des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

A. En cas d'empêchement de Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1 et G2
 - Flore CLEMENT, Directrice adjointe, adjointe à la Directrice des ressources humaines
 - Aldric EVAÏN, Directeur adjoint, adjoint la Directrice des ressources humaines
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
 - Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière, RRH de Raymond Poincaré
 - Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, RRH de Berck
 - Sandrine HUMBERT, attachée d'administration hospitalière, RRH de Berck
 - Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière, RRH d'Ambroise Paré
 - Laetitia DEROO-BLANQUART, adjointe des cadres hospitalier, RRH Sainte-Périne,
 - Sophie BERNARDEAU, RRH, Antoine Béclère,
 - Justine FAUCONNIER, attachée d'administration hospitalière, RRH de Bicêtre
 - Léa BOIREAU, attachée d'administration hospitalière, Responsable de la protection sociale,
 - Lionel BERMIRON, RRH Paul Brousse,
 - Sandy MAILLARD VION, adjointe au RRH Bicêtre
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
 - Marine LEROY, Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail
 - Stéphanie MAILHE, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels
 - Karina RODRIGUEZ, Responsable du Département Formation Continue et développement des Ressources Humaines
 - Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière, responsable carrière paie Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte-Périne, Berck.
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
 - Stéphanie MAILHE
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 21°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
 - Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
 - Christian LEFEBVRE (par intérim), attaché d'administration hospitalière
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26
 - Nathalie CROQUELOIS, Responsable de formation
 - Emilie DELIANCOURT, Adjointe à la Responsable formation

- B. En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5°
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière
 - Mailys D'ESCRIVAN, attachée d'administration hospitalière
 - Laurence RAHAL, adjointe des cadres
 - Nathalie FORMEZ, attachée d'administration hospitalière
 - Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale
 - Yann TANGUY, Directeur du site de Berck,
- C. En cas d'empêchement de Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Léo CAZIN, chargé de mission
 - Lucie ROUSSEL, chargée de mission
- D. En cas d'empêchement de Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Justine KOOB, Directrice adjointe des ressources médicales
 - Julie BARROIS, Adjointe au Directeur de la politique médicale
- E. En cas d'empêchement de Béryll GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donné à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I
- Valérie BOHIC, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle
 - Hélène HERON, Responsable du Département Droit des patients,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3
- Christelle RENAULT, Chargée des relations usagers sur BCT
 - Catherine DOLOY, Chargée des relations Usagers sur APR
 - Manel DJOUHRI, Chargée des relations Usagers sur RPC
 - Nathalie LEMAIRE, Chargée des relations Usagers sur BRK
 - Virginie MASSIAS, Chargée des relations Usagers sur SPR
 - Stéphanie COLAS, Chargée des relations Usagers sur PBR
 - Sandrine LAGRAVE, Chargée des relations Usagers sur ABC
- F. En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
 - Christophe FRANZ, Attaché d'administration hospitalière
 - Muriane LOUIS THERESE, Adjoint des cadres hospitaliers
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
- Virginie KERGUIGNAS, ingénieur
- G. En cas d'empêchement de Madame Anne LESTIENNE, Secrétaire Générale du GHU APHP Paris-Saclay, assurant l'intérim de la Direction des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice adjointe des Investissements
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et G31
- M. Denys-Xavier PATUREL Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical

- Michelle MONTEIL Responsable du Département Administratif et Financier
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- Tom DARIN, Responsable du département sécurité/sûreté du groupe hospitalier,
 - Claire MOUSSU, Adjointe au responsable du département sécurité/sûreté
 - M. Christian DUBOIS, Chargé de sécurité du site Antoine Béclère
 - M. Charles CHAVANT, Chargé de sécurité du site Bicêtre
 - M. Victor ALMEIDA, Chargé de sécurité du site Paul Brousse
 - Pascal NAVION, responsable de la sécurité du site Ambroise PARE
 - Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck
 - Michel LAUZANNE responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte Périne
 - Floriane LURON, Responsable Sécurité Sanitaire et Technique,
 - Pascal JONQUILLE, Responsable Sécurité Antoine BECLERE,
 - Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Responsable sûreté de Bicêtre,
 - Zaher OULD CHICK : Adjoint au Responsable sûreté de Paul BROUSSE.
- H. En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint au Directeur du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
- I. En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3°, G4, G6°, H2 et H3
- Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie)
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission
 - Franck GRANDIN, Chargé de mission
 - Séverine ROBERT, Chargé de mission
 - Pascale LECOINDRE, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
 - Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse
 - Brigitte TENIN, Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère
 - Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère
 - M. José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
- J. En cas d'empêchement de Mme Delphine Lux, Directrice adjointe chargée de la recherche-innovation-mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28, F8
- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière, Adjoint à la Directrice recherche, de l'innovation et du mécénat.
- K. En cas d'empêchement de Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale des soins, ou en cas ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K
- Khadîdja KARADENIZ, Directrice adjointe des soins du site de Paul Brousse,
 - Christine BARGIELA, Directrice adjointe des soins du site de Sainte Périne,
 - Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré
 - Christine AUFRERE, Directrice des soins du site Antoine Béclère
 - Roxanne PINNA, Directrice des soins du site de Bicêtre
 - Fabienne BANCHET, Directrice des soins du site Ambroise Paré

L. En cas d'empêchement de Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Marine LEROY, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3
- Thomas MERY, Directeur adjointe chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- N , Directeur adjoint chargé des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En cas d'empêchement de Madame Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU APHP Paris-Saclay ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice adjointe, adjointe au Directeur des Investissements,
- Michelle MONTEIL Responsable du Département Administratif et Financier,

En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur-adjoint chargée des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint au Directeur du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
- Christophe FRANZ, Attaché d'administration hospitalière

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
 - Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
 - M. Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion
 - Mme Séverine ROBERT, Chargé de mission, Responsable des recettes

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse,
- Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- N Ingénieur général, Directeur adjoint chargé de la direction des investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2 et C3

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
 - Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
 - Muriane LOUIS THERESE, Adjoint des cadres hospitaliers
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif
- Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
 - Virginie KERGUIGNAS, Responsable qualité hôtelière
 - Christophe FRANZ, attaché d'administration hospitalière
 - Sarah DANO, ingénieur restauration du Groupement Hospitalier

En cas d'empêchement de Madame Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU APHP Paris-Saclay ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des travaux, de la maintenance et sécurité,
- Michelle MONTEIL, Responsable du département administratif et financier

En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur des systèmes d'information ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint au Directeur des systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- Séverine ROBERT, Chargée de mission, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10

- Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Nelly RIGOLE, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Brigitte TENIN Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Pascale LECOINDRE Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres hospitaliers, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3
- Agata CARREL, adjoint des cadres hospitaliers, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 10

En cas d'empêchement de Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière, Adjoint à la Directrice recherche, de l'innovation et du mécénat.

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse,
- Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

A. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé :

- Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital
- Julie LAIGRE, Directrice d'hôpital
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital.
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Justine KOOB, Directrice d'hôpital
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital
- Julie THUILLEAUX, directrice d'hôpital,
- Denise PELLASSY-TARBOURIECH, Coordinatrice générale des soins,
- Françoise SABOTIER GRENON, Directrice d'hôpital
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital

B. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

Site hôpital Raymond Poincaré

- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site

- Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical
- Ludovic RINGOT, Directeur des soins,
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital
- Sophie BRUN, Directrice d'hôpital

Site hôpital de Berck

- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Éric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,
- Yann TANGUY, Directeur du site de Berck,
- Sabrina PLANQUETTE, ingénieur qualité et gestion des risques.
- Yves MERLIN, Cadre de santé

Site hôpital Ambroise Paré

- Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière,
- Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière,
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice d'hôpital
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière,
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins,

Site hôpital Sainte Périne

- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, directrice hors site,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière hors site
- Audrey GARCIA-VIANA, Directrice d'hôpital,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital

Site hôpital Antoine Bécère

- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière
- Christine AUFRERE, Directrice des soins,
- Melody NUBLAT, Attachée d'administration hospitalière,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital
- Sarah DANO, Ingénieur restauration
- Jérôme FERLIN EGGERS, Cadre paramédical

Site hôpital Bicêtre

- Michelle MONTEIL, Attachée d'administration hospitalière,
- Elodie BAU, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Roxanne PINNA, Directrice des soins,
- Camille GIAMBRUNO, Attachée d'administration hospitalière,
- Flore CLEMENT, Directrice d'hôpital,
- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière,
- Remi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'administration hospitalière
- Léa BOIREAU, Attachée d'administration hospitalière
- Isabelle MABIT, Directrice des soins,
- Judy DOSSOUS, Attachée d'administration hospitalière,
- Maelys D'ESCRIVAN, Attachée d'administration hospitalière,

Site hôpital Paul Brousse

- Khadîdja KARADENIZ, Directrice des Soins
- Marine LEROY, Attaché d'Administration Hospitalière
- Isabelle ORENGA, Attachée principale d'Administration Hospitalière
- Marie-Christine MULOWA, Attaché d'Administration Hospitalière
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital exerçant hors du GH
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital
- Catherine FINIDORI, Responsable carrière paie
- Blandine SCHAAF, Ingénieur biomédical

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté de délégation de signature n° 2021-01 du 02 février 2021 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

Le Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 13 avril 2021,

Christophe KASSEL
Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire APHP Université Paris-Saclay

SIGNE

Université Paris Saclay

75-2021-04-13-00006

Arrêté de délégation de signature en matière de
marchés publics N°2021-04-13

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics N°2021-04-13

**Le Directeur du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay »
Regroupant les hôpitaux Ambroise Paré, Antoine Béclère, Bicêtre, maritime de Berck, Paul
Brousse, Raymond Poincaré, Sainte Périne**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5 et R.6147-10, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'Article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires.

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'AP-HP à Monsieur Christophe KASSEL, Directeur du groupe hospitalier « APHP Université Paris Saclay », en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-08-010 du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013-318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2021

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay» et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à **l'article 2 et 3F** de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019

Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur général adjoint du GHU
Madame Anne Lestienne, Secrétaire général du groupe hospitalier «APHP. université Paris Saclay »,
Madame Agnès Lesage, Directrice du site Bicêtre.
Monsieur Guillaume Eckerlein, Directeur chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs bénéficiant d'une délégation de signature dans les conditions de l'article 1, délégation est donnée aux directeurs suivants

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux) mentionnées à **l'article 3 F** de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et de toute mise en demeure et résiliation.

- **Monsieur Guillaume Eckerlein**, Directeur chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- **Monsieur Thomas Méry**, Directrice chargée du système d'information
- **Madame Delphine Lux**, Directrice chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- **Madame Julie Thuilleaux**, Directrice chargée des finances
- **Madame Gaia Gans**, Directrice chargée des opérations et de la performance
- **Madame Justine Koob**, Directrice chargée des ressources médicales
- **Madame Gwenn Pichon-Naudé**, Directrice chargée des ressources humaines
- **Madame Béryl Godefroy**, Directrice chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle

Article 3: Délégation de signature est donnée à l'Administrateur de garde du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay», en vue de signer les actes visés au **1° de l'article 2 C**, exclusivement pendant la période de garde, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la direction concernée.

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et agents de catégorie A et B suivants en vue de signer, au nom du directeur du groupe hospitalier «APHP. université Paris Saclay » , dans les domaines qui relèvent de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à **l'article 2 et 3 F** de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019, à l'exclusion des décisions d'attribution, de mise au point, de reconduction, d'affermissement de tranches, d'acceptation ou refus de sous-traitance, des signatures, notifications, modifications et résiliations de marchés publics.

↳ Pour le service des marchés :

Délégation est donnée à Monsieur Christophe Franz, attaché d'administration, responsable du service des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Franz, délégation est donnée à Mme Laurence Chartier, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Franz et de Madame Laurence Chartier, délégation est donnée à Monsieur Malek Kaabache, adjoint administratif, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C.

↳ Pour l'hôpital Maritime de Berck

Délégation est donnée à Monsieur Yann Tanguy, directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial, directeur du site de l'hôpital Maritime de Berck en vue de signer les actes visés au 1°, 5° 11° de l'article 2 C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann Tanguy, délégation est donnée à Madame Christine REANT, attachée d'administration, Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier et Madame Mylène VOISOT, cadre supérieur de santé, en vue de signer les actes cités aux 1°, 5° et 11 de l'article 2 C

↳ Pour la direction des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume Eckerlein, délégation est donnée à :

- Madame Laurence Chartier, attachée d'administration hospitalière, responsable du pôle pilotage économique

- Monsieur Malek Kaabache, adjoint des cadres hospitaliers, responsable adjoint de l'économat,

- Madame Marianne Louis-Thérèse,

- Monsieur Christophe Franz, attaché d'administration

en vue de signer les actes visés aux 1°, 2°, 7°, 8°, 11° de l'article 2 C ;

- Délégation est donnée à Madame Sarah Dano, ingénieure des restaurations du GHU en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;

Délégation est donnée à Monsieur Steve Shaïk, technicien hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;

↳ Pour la direction des ressources humaines

Délégation est donnée à Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, directrice des ressources humaines en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3,4, 5°, 6° du 2 B ; 1, 2°, 6 à 8, 11 du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, délégation est donnée à :

- Madame Flore Clément, directrice des ressources humaines adjoint,

- Monsieur Aldric Evain, directeur des ressources humaines adjoint

en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 2, 6 à 8,11 du 2 C ;

↳ Pour la direction des investissements :

Délégation est donnée à Madame Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU APHP Paris-Saclay en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1, 3 à 6, 9, 12 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne LESTIENNE, délégation est donnée à

-Madame Sophie DERAMAT, Directrice Adjointe des Investissements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C;

-M. Denys-Xavier PATUREL, Directeur des Equipements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C;

-Madame Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3 à, 6° du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C;

- Madame Jessica BONTE, ingénieur travaux APR, RPC, SPR, BRK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de APR, RPC, SPR, BRK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C ;

-Mme Florence MASSY, ingénieur travaux BCT, PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de BCT, PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Madame Virginie CNOCKAERT, Directrice technique de site ABC, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance de ABC) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur Laurent JEUSSEAUME, faisant-fonction d'ingénieur technique de site PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur. Cédric CARBONARO, ingénieur maintenance BCT, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de BCT) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur Vincent BRUNET, ingénieur maintenance APR/RPC/SPR/BCK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de APR/RPC/SPR/BCK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

- Monsieur. Benyounes BELHANINI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de APR/SPR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C

- Monsieur. Mourad GHOMARI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Monsieur. Fabrice DAUDE, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Madame Stéphanie WINICKI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR) 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Madame Blandine SCHAAFF, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Monsieur. Eric PEZDIR, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Monsieur Tom DARIN, ingénieur sécurité, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux sécurités de APR/ABC/BCT/RPC/RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : Bicêtre

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BCK : Hôpital maritime de BERCK

↳ Pour la direction du système d'information :

Délégation est donnée à Monsieur Thomas Mery, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;

En cas d'absence de Monsieur Thomas Mery, délégation est donnée à M Éric Adnet, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du système d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique en vue de signer les actes visés à l'article 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

Article 5 : Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Mme Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

ARTICLE 7 : Une copie du présent arrêté sera transmise au service facturier et à la Délégation au Pilotage de la Dépense et des Achats (DPDA).

ARTICLE 8 : L'arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics pour le GH HUPS n°2020-07 du 3 juillet 2020 est abrogé.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin Bicêtre, le 13/04/2021

Christophe KASSEL

**Directeur du groupe hospitalier « APHP.
université Paris Saclay »**

SIGNE